

plus pratique et, pour cette raison, les provinces de l'Ouest,—certaines aussi, je pense, des provinces de l'Est,—ont vu créer des tribunaux spéciaux, d'habitude pour toute une province, qui ne s'occupent que des questions d'évaluation et sont présidés par des personnes bien au courant de la valeur des terres et des travaux d'évaluation. En Saskatchewan, par exemple, il existe une commission d'évaluation composée de trois hommes, tous ayant de l'expérience dans la valeur des terres et l'évaluation, s'occupant de ces questions et d'elles exclusivement. C'est ce qui sert de cour d'appel quand il s'agit de déterminer la valeur des terres, en général. Les experts de cette région du pays qui sont bien au courant de ce genre d'établissement pourront affirmer que ce système fonctionne mieux et est plus satisfaisant qu'un appel devant le juge de la cour de comté, pour la raison que l'opinion d'un juge touchant la valeur d'une terre peut varier beaucoup d'avec celle de son collègue de la région voisine.

En terminant, permettez-moi d'ajouter que le gouvernement ne désire nullement aborder la question au point de vue des avantages politiques. Mon honorable ami, le ministre de l'Intérieur, n'a jamais songé à créer une machine politique; de fait le très honorable chef de l'opposition a concédé au ministre une honnêteté politique qu'il ne me reconnaîtrait probablement pas. Mais peut-être me croirait-il quand je lui dirai que je n'ai jamais eu l'idée de faire avec cette mesure ce qu'il a laissé entendre que nous ferions, du moins tant qu'il n'en a pas parlé lui-même, cet après-midi. Il me force maintenant à y songer.

Mais, en fin de compte, ce sujet est trop important pour permettre même les bisbilles amicales qui peuvent se créer à la Chambre. Il est trop hérissé de difficiles problèmes. Si nous ne pouvons le traiter sans esprit de parti nous n'y arriverons certainement pas en employant l'esprit de parti et je suis convaincu que le ministre, à mesure que le bill sera débattu, saura étudier les suggestions positives qui seront offertes, cela dans le but de régler plus efficacement ce qu'on admet être une question des plus ardues. Pour ma part, je ne suis pas enchanté de la suggestion touchant la nomination du juge de la cour de comté. Je reconnais les difficultés qui existent pour la commission régionale d'arbitres. J'ai personnellement bien plus confiance que nous pourrions obtenir un meilleur arrangement, entre la commission d'Établissement des colons, et les colons, que tout appel subséquent. Il faut, cela va sans dire, créer l'organisme voulu pour disposer des réclamations dans la suite, et régler les nouvelles évaluations qui

[L'hon. M. Dunning.]

ne peuvent l'être au moyen de négociations. Mais je crois qu'il ne faudrait pas organiser ce tribunal d'appel de façon à multiplier outre mesure le nombre des réclamations à cause des frais que ces dernières entraîneraient. On dira peut-être: "Vous n'avez pas d'avocats". A cela je répondrai qu'il y aura des avocats et qu'il en faudra. Règle générale, ces derniers font beaucoup plus qu'on leur demande, et ils exigent pour leurs services beaucoup plus que ce que, pour la plupart, nous souhaitons, mais il est bon de les avoir à la portée dans des affaires de cette nature.

La meilleure solution serait de solliciter le concours du tribunal du district, et j'en suis certain, le ministre y songera. Mais j'ai surtout pris la parole pour demander que l'on s'efforce de discuter cette question selon ses mérites. Une discussion générale sur le tarif, question sur laquelle nous ne pouvons nous entendre, ne nous rapprochera pas de la solution recherchée; de même, une discussion générale sur les pensions aux vieillards ou le crédit agricole ne saurait être utile dans l'examen de cette proposition d'ordre pratique. Il ne s'agit pas en ce moment du beurre d'Australie ni des œufs chinois, mais la Chambre est à discuter la situation de l'heure relativement au placement agricole des soldats. J'en suis sûr, mon très honorable ami m'excusera de faire allusion à sa prétention, selon laquelle nous constituerons, grâce à cette mesure, une caisse électorale de quarante millions. C'est une chose à laquelle nous ne songeons pas du tout.

Le très hon. M. MEIGHEN: Evidemment, le ministre des Chemins de fer (M. Dunning) a cru devoir introduire dans cette assemblée les méthodes auxquelles il était habitué dans la législature de la Saskatchewan. Je lui rendrai service,—et ceci soit dit sans vouloir lui faire la leçon,—en le prévenant que, dans cette Chambre, le raisonnement vaut toujours mieux que la verbosité et que l'on gagne beaucoup plus à user de logique qu'à s'emporter. Il appuie fortement sur l'à-propos de discuter cette question sans esprit de parti et il me range au nombre de ceux qu'il vise. A ce que je viens d'entendre de la part du ministre des Chemins de fer, je vais opposer les quelques observations que j'ai pris sur moi de faire à la Chambre au sujet de cette résolution, et je m'en rapporterai à ceux qui, à coup sûr, ne constituent pas des témoins susceptibles de partialité à mon endroit, les honorables députés qui siègent à ma gauche, par exemple,—du soin de décider lequel des deux a fait preuve d'un esprit de parti violent et insensé.